

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

/MCB  
Objet

PROJET D'IMPLANTATION D'UN  
CENTRE DE TENNIS A ROYAN

80.0039

DATE DE CONVOCATION

30 juin 1980

DATE D'AFFICHAGE

30 juin 1980

Nombre de conseillers.  
en exercice — 27

Nombre de présents. 19

Nombre de votants. 24



# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt  
le quatre juillet à 20 heures  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de Monsieur LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHE, MM. BOUTET,  
BOUCHET, LACHAUD, BUJARD, DUFOUR, NAULIN, MAURELLET, BOISARD,  
BOULAN, BROTREAU, DUFEIL, TAP, BERLAND, PELLETIER, CABAL.  
GUICHAOUA.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. COLLE, TETARD, POUMAILLOUX, Mme TACQUET,  
M. PAPEAU

Absents : MM. MONTRON, POUGET, VIAUD.

Monsieur PELLETIER a été élu Secrétaire.

La Ville de ROYAN pourrait être inscrite sur la liste des  
réalisations programmables en 1982, concernant l'implantation :

- de trois courts de tennis couverts
- de trois courts extérieurs

Le projet est établi par la ligue de tennis POITOU-CHARENTES  
en liaison avec "Jeunesse et Sports".

La contribution de la Ville de ROYAN serait la suivante :

- 1) apport d'un terrain destiné à servir d'assiette à ce centre
- 2) garantie communale des emprunts contractés par la ligue pour réaliser ce centre
- 3) part de la commune : 10 % de la dépense globale, dans la limite de 200 000 F

Le coût du projet (6 courts) s'élève à environ 1 500 000 F  
qui serait financé à raison de :

- 50 % par "Jeunesse et Sports"
- 20 % par le Conseil Général de la Charente-Maritime
- 20 % par la ligue de Tennis POITOU-CHARENTES
- 10 % par la Ville de ROYAN

La ligue serait maître d'ouvrage de cette réalisation et assurerait la gestion, l'entretien et l'animation du Centre.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu l'avis favorable de la Commission "Jeunesse et Sports" réunie le 10 juin 1980,
- Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 1er juillet 1980,

DECIDE :

- de céder à titre gratuit à la ligue de Tennis "POITOU-CHARENTES" un terrain situé près de la Cité Scolaire de la Triloterie, pour y aménager un centre de tennis composé de trois courts de tennis couverts et de trois courts de tennis extérieurs.
- d'apporter la garantie communale aux emprunts contractés par la ligue de tennis "POITOU-CHARENTES" pour la réalisation de ce projet
- de participer à raison de 10 % et dans la limite de 200 000 F, au financement de ce projet évalué forfaitairement à environ 1 500 000 F.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre, MM les Membres présents.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

  
Pierre LIS.